



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT MIEUX SE SOIGNER

LE FEDERATEUR : M. Jean-Patrick Lajonchère



Après quinze années passées dans l'ingénierie du bâtiment et l'ingénierie biomédicale au sein de plusieurs hôpitaux publics, puis 13 ans au sein des administrations de l'AP-HP et au ministère de la Santé, Jean-Patrick Lajonchère a été nommé en 2009 Directeur général du groupe hospitalier Paris Saint-Joseph. Cette riche expérience lui a fait connaître à la fois les métiers de l'hôpital, le secteur privé et le fonctionnement des administrations centrales.

Les filières de santé, un poids significatif dans l'économie française

Le monde médical est en mutation et les besoins des sociétés évoluent : allongement de l'espérance de vie, développement de maladies multifactorielles et chroniques ainsi que de maladies émergentes. Ainsi la population mondiale âgée de plus de 60 ans devrait passer de 11% de la population totale en 2010 à 15% en 2025, pour atteindre 1,2 milliard de personnes. Pour faire face à ces nouveaux défis, de nouveaux secteurs industriels se développent, parmi lesquels la médecine cellulaire et régénérative, la médecine personnalisée ou l'e-santé.

Dans le même temps, le développement d'une classe moyenne dans les économies émergentes, qui devrait augmenter de 3 milliards de personnes d'ici 2030, est synonyme d'une nouvelle demande d'accès à des produits et services analogues à ceux aujourd'hui disponibles dans les économies avancées.

Ces évolutions expliquent que le commerce mondial du secteur sanitaire et médical devrait connaître une croissance importante au cours de la prochaine décennie, estimée à plus de 30% et portée à la fois par les économies avancées et émergentes.

Dans ce domaine, la France dispose de forts atouts, qu'elle valorise déjà au plan international. Cinquième exportatrice de produits pharmaceutiques au monde, elle a réalisé en 2015 près de 28 milliards d'euros d'exportations de produits pharmaceutiques et

6 milliards d'euros d'exportations d'appareils médicaux. L'excédent pharmaceutique est passé de 1,8 milliard d'euros en 2014, à 3,3 milliards en 2015.

L'excellence de nos outils de formation (chercheurs, ingénieurs, personnel médical), la reconnaissance de la qualité de notre système de santé (SAMU, carte vitale) et le positionnement de nos entreprises comme leader ou à l'avant-garde des secteurs innovants, témoignent de ce potentiel à l'exportation.

Il s'agit d'un secteur diversifié : les entreprises du médicament, l'industrie vétérinaire, les dispositifs médicaux, l'industrie du diagnostic ou la télésanté en font partie. Dans tous ces secteurs les entreprises sont confrontées à des enjeux proches : forte compétition internationale, maintien de la compétitivité par la capacité à innover, importance majeure de l'innovation, poids de la réglementation et de l'évaluation par les autorités publiques françaises et européennes, pressions sur les prix liées au financement par la collectivité nationale.

Au sein du secteur, la pharmacie joue un rôle essentiel, tant sur le plan économique que social et territorial. Il représentait à lui seul un chiffre d'affaires de 38 milliards d'euros dont plus 62 % à l'exportation en 2014.

Le secteur des dispositifs médicaux représente quant à lui environ 6 milliards d'euros d'exportations en



FAMILLE PRIORITAIRE À L'EXPORT MIEUX SE SOIGNER

2015. Les entreprises françaises positionnées sur ce marché sont à 94 % des PME (moins de 250 salariés) dont 45 % sont des TPE (moins de 20 salariés). L'emploi global en France sur ce segment représente un peu plus de 50 000 salariés.

Ce secteur bénéficie d'un savoir-faire industriel dans le domaine des implants (prothèses), de l'aide technique, des systèmes de chirurgie mini-invasive, du diagnostic in vitro et d'un savoir-faire académique et émergent au sein de jeunes PME en diagnostic par imagerie et cardiologie.

À côté des produits, les services de santé occupent une place de plus en plus importante dans la structure de la demande mondiale. L'expertise sanitaire, qu'elle porte sur le pilotage des systèmes de santé, le développement des infrastructures hospitalières ou la formation des professionnels de santé, est sollicitée pour répondre à des défis sanitaires de plus en plus complexes et coûteux.

La France, reconnue pour la qualité de son expertise publique, médicale et académique, doit être en mesure de proposer des solutions intégrées faisant appel à tous les savoir-faire utiles dans la chaîne de soins.

L'action du Fédérateur vise à mieux comprendre la demande internationale, y apporter les réponses pertinentes et informer les donneurs d'ordres étrangers sur la capacité de l'offre française à répondre à leurs besoins.

L'idée centrale étant d'œuvrer à une présentation plus groupée de l'offre française, sa mission s'est organisée autour de quatre axes :

1. Construire des têtes de pont à l'international :

- Les clubs santé (Shanghai, Moscou, Sao Paulo, Alger, Milan, Istanbul, Séoul et Mexico), avec un nouveau groupe de pays en 2016 (Tunisie, Maroc et pays du Golfe).
- Le soutien à des projets précurseurs d'acteurs susceptibles de servir de leaders à l'international, tels que l'AP-HP, l'Institut Gustave Roussy, l'Institut Pasteur et de grands industriels.

2. Lever des verrous nationaux à l'export :

- L'Adoption de l'article 177 de la loi pour la croissance et l'activité, qui permet aux CHU d'ouvrir des filiales commerciales pour valoriser leur expertise à l'international.

3. Construire des offres intégrées pour des marchés ciblés :

- Les « plateformes pays », des cellules de pilotage stratégique pour la conception et le portage d'offres de santé françaises « intégrées » répondant aux besoins locaux sur quelques marchés prioritaires (Maroc, Chine, Iran, Moyen-Orient).
- L'assemblage d'offre intégrée dans des thématiques où la France dispose d'une expertise reconnue (diabète, infectiologie, infrastructures hospitalières)

4. Exporter nos modèles normatifs

- Déploiement d'un label français de certification des établissements de soins étrangers.
- Soutien à l'ANSM dans son dialogue avec ses homologues.

POINT DE CONTACT

au Ministère des affaires étrangères et du développement international

emilien.roulot@diplomatie.gouv.fr – remi.toiser@diplomatie.gouv.fr